



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2029

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2029 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE DES LUMIÈRES 2022 - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public, ainsi qu'une œuvre lumière autour du lumignon.

Concepteurs lumière, équipes artistiques, institutions culturelles, associations socioculturelles, habitants, proposent ainsi pendant la durée de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

En 2021, malgré un contexte sanitaire difficile, la Fête des Lumières a eu lieu du mercredi 8 au samedi 11 décembre, au cœur de la Ville dans un périmètre central, apaisé et sécurisé. Fréquentation stable d'environ 1,8 millions de visiteurs.

L'édition 2022 se déroulera du 8 au 11 décembre, sur un format globalement similaire et dans le même périmètre. Par ailleurs, l'organisation réfléchit à enrichir et diversifier la programmation afin de rendre la Fête plus inclusive et participative. C'est pourquoi, certains projets seront développés en lien avec les Lyonnais dans des lieux se trouvant en dehors du périmètre actuel.

Cette année encore, une attention particulière est portée au jeune public, pour lequel divers projets sont en cours d'élaboration (Programmation dédiée au Parc Blandan, réalisation d'un livret pédagogique, actions de médiation culturelle)

La volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » pour développer les jeunes talents, reste intacte et plus que jamais renouvelée, autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs.

Le choix des projets portés par les associations s'appuie sur les fondamentaux suivants : création(s) lumière(s) qui peuvent être originale(s) ; variété du travail lumière avec une approche ciblée sur les objets, installations, mises en lumière architecturales et projections ; projets contemplatifs ou participatifs avec le public ; projets surprenants, poétiques, ludiques (détournements de matériaux ou de l'espace public) ; projets d'expérimentations lumières en lien avec de l'innovation technique ou technologique ; ouverture sur des métiers, techniques, univers variés (éclairage, conception lumière, arts plastiques, design, scénographie...).

A travers ces manifestations, les objectifs sont :

- proposer à la jeune création de venir enrichir la programmation artistique pendant les quatre soirs de la Fête des Lumières ;

- faire découvrir au public la variété et la richesse du travail sur la lumière avec des projets artistiques expérimentaux ;
- favoriser la convivialité, la proximité, l’interactivité, permettant la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres ;
- développer l’inclusion et l’accessibilité de l’évènement ;
- valoriser le travail artistique avec une volonté de renforcer les possibilités d’accès à la culture à travers des actions de médiations en direction du public ;
- travailler l’ancrage territorial de l’évènement en collaboration avec les acteurs culturels et associatifs (Institutions culturelles, Structures d’éducation populaire, Acteurs de la Santé...).

Les projets proposés par les associations, présentés dans le tableau ci-dessous ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la Fête des Lumières.

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|----------------|---|------------------|--|------------|---------------|
| Armée du Salut | <p><i>Les Lumignons du cœur</i> : Dans le cadre de la Fête des Lumières, le projet consiste à réaliser une scénographie lumineuse au bénéfice de l’association Armée du Salut. L’opération permet de placer le lumignon, symbole du 8 décembre, au cœur de la Fête des Lumières. Le public est invité à participer à la mise en valeur du site et du projet associatif par l’installation de lumignons dans la fresque ainsi formée, via l’intervention des bénévoles de l’association. En parallèle à cette manifestation, la Ville de Lyon autorise l’association à sensibiliser le public aux problématiques liées à ses actions et à collecter des dons, notamment par la vente de lumignons. L’intégralité des bénéfices générés par cette vente reviendra à l’Armée du Salut : le public participera ainsi à une action de générosité collective.</p> | 8 au 11 décembre | Roseraie du Parc de la Tête d’Or - 6 ^{ème} arrondissement | 82 000 € | 35 000 € |

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|----------------|---|------------------|--|------------|---------------|
| MJC Monplaisir | <p>Beacon of Hope : Les échanges entre certains festivals lumière, notamment les villes d'Eindhoven (NL), de Jyväskylä (FI) et de Lyon (FR), anciennes et actuelles présidentes de LUCI, ont conduit à l'idée de développer un projet de co-crédation entre les trois villes, avec LUCI pour documenter le processus et le partager comme une étude de cas à la communauté internationale de l'éclairage. De tout cela est né le projet "Beacon of Hope", dont l'objectif est que ces trois villes (et peut-être d'autres à l'avenir) collaborent pour créer un projet d'art lumineux qui tienne compte du contexte local, mais aussi de la capacité à voyager et à se développer dans les autres villes partenaires. Ainsi, le projet n'est pas seulement un projet de collaboration internationale de co-crédation, mais aussi un projet qui répond au contexte actuel d'être durable, en termes de construction et de transport, et de tisser ensemble les traditions locales avec les échanges internationaux. Enfin, les éléments participatifs locaux comporteront de fortes composantes éducatives qui contribueront à sensibiliser à l'éclairage et donneront aux membres de la communauté l'occasion de jouer et d'apprendre avec la lumière.</p> | 8 au 11 décembre | Jardin de l'Institut Lumière - 8 ^{ème} arrondissement | 45 000 € | 40 000 € |

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|------------------|---|------------------|---|------------|---------------|
| Lieux Numériques | <p>Eikosis - Jérémie Bellot : <i>Eikosis</i> consiste en la création d'une série d'œuvres artistiques numériques, représentant des chats. Ils sont reliés par une histoire et une mythologie commune, mais aussi par des spécificités associées à un lieu patrimonial, à une ville, à un quartier. Ils ont donc une existence virtuelle, associée à un NFT. Et ils se transposent de manière physique par une création d'une œuvre lumineuse au niveau du lieu auquel ils se rattachent. Les lieux qui décident d'installer cette sculpture lumineuse feront ainsi eux même partie d'un réseau artistique, créant un lien aussi matériel qu'immatériel entre des quartiers, des espaces, des villes, des gens. La Ville de Lyon aura son propre Eikosis.</p> | 8 au 11 décembre | Place de la Bourse - 2 ^{ème} arrondissement | 63 800 € | 5 000 € |
| FPUL | <p>Expérimentations étudiantes : Depuis 2003, les Grands Ateliers de Villefontaine lancent chaque année un appel à projets auprès d'écoles françaises et européennes d'art, d'architecture et de design. Une vingtaine sont retenus pour constituer un parcours d'expérimentations dans un quartier de Lyon.</p> | 8 au 11 décembre | Place Sathonay / Place Gabriel Rambaud - 1 ^{er} arrondissement | 151 860 € | 45 000 € |
| Karkarodon | <p>Gazouillis - BIBI : Ici, les flacons, bidons et bouteilles ont une autre vie, un sens nouveau. Il s'agit d'une volière taille XXL, un jardin d'Oiseaux créé par des enfants lors d'ateliers collaboratifs avec l'artiste. Le spectateur découvrira cette installation monumentale attiré par son aura : 300 volatiles luminescents ! Curieux, en s'approchant il devinera derrière ces formes animales un bestiaire de plastique. Un feu d'artifices de lumières entièrement réalisé par la jeunesse Lyonnaise.</p> | 8 au 11 décembre | Place Voltaire - 3 ^{ème} arrondissement | 36 400 € | 31 540 € |

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|--------------|--|------------------|---|------------|---------------|
| Fils De Créa | <p><i>I Love Light - Lucie Borel x Marion Chauvin x Adrien Bertrand</i> : Cette célébration de la lumière est porteuse d'espoir. Cette installation de 6 m de haut et de plus de 34 m de long permettra aux lyonnais de retrouver une dimension originelle de la traditionnelle Fête des Lumières. Depuis le XIX^{ème} siècle, les habitants de la ville de Lyon allument des lumignons chaque 8 décembre. A travers différents canaux de collectes définis au préalable, comme les mairies d'arrondissements, MJC... les artistes impliqueront les habitants de Lyon et sa Métropole en les invitant à faire don de lampes dont ils ne veulent plus, en bon état ou défectueuses. Ils deviendront alors acteurs de la création d'une œuvre commune monumentale, rappelant cette solidarité du passé. Un partenariat avec Le Foyer Notre Dame des sans Abris sera mis en place dans le but d'assurer au projet un nombre suffisant de lampes.</p> | 8 au 11 décembre | Place Bellecour - 2 ^{ème} arrondissement | 63 000 € | 55 000 € |
| XLR Project | <p><i>Mirror Mountain - Nicolas Ticot</i> : <i>Mirror Mountain</i> est une architecture interactive de 30 m² au sol et de 3 m de haut installée dans l'espace public, visible à 360°, réfléchissant l'environnement alentour, produisant du son et de la lumière. La pièce invite les spectateurs à appréhender l'espace qu'ils traversent et d'avoir une « réflexion », au sens propre et figuré, sur le monde qui les entoure. <i>Mirror Mountain</i> permet une relation réciproque entre les humains et leur relation avec leur environnement. Apparaît alors une nouvelle oeuvre ouvrant l'esprit du spectateur vers une réflexion sur l'espace et sur le monde qui l'entoure.</p> | 8 au 11 décembre | Place du Griffon - 1 ^{er} arrondissement | 32 165 € | 20 000 € |

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|-----------------------------------|--|------------------|---|------------|---------------|
| AADN - Arts & Cultures Numériques | <p>Soi-même - Pierre Amoudruz : <i>Soi-Même</i> est une installation cinématique et audiovisuelle inspirée des troubles du spectre autistique. Le Jardin de la Fondation Bullukian est investi de 6 totems-projecteurs, figures poétiques et motorisées dont les images balayent les façades alentour. Sur les murs, une fresque mobile s'agence au gré du balancement hypnotique de ces totems étranges. Elle propose un voyage immersif entre portraits dansés et paysages intérieurs. Parfois des silhouettes surgissent, se dressent l'une face à l'autre pour tenter une communication tout en gestes : une invitation à se glisser dans le reflet d'un autre soi-même...<i>Soi-même</i> est créée avec des porteurs de TSA. Elle invite à s'immerger dans leurs imaginaires, ressentir la stimulation sensorielle ou la surcharge émotionnelle qu'ils peuvent éprouver, ré-inventer avec elles et eux de nouvelles interactions sociales. Pour y parvenir, une musicienne, un vidéaste, une scénographe et une chorégraphe travaillent en atelier avec 7 à 10 jeunes créateurs du SESSAD Les Passementiers.</p> | 8 au 11 décembre | Fondation Bullukian - 2 ^{ème} arrondissement | 50 000 € | 25 000 € |

Les subventions présentées dans le tableau du délibéré seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement. L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux

frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

«

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|----------------|----------------|------------------|--|------------|---------------|
| MJC Monplaisir | Beacon of Hope | 8 au 11 décembre | Jardin de l'Institut Lumière - 8ème arrondissement | 45 000 € | 40 000 € |

»

- au lieu de :

«

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|----------------|----------------|------------------|--|------------|---------------|
| MJC Monplaisir | Beacon of Hope | 8 au 11 décembre | Jardin de l'Institut Lumière - 8ème arrondissement | 45 000 € | 30 000 € |

»

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- Retirer :

«

| Organisation | Projet | Dates | Lieu.x | Coût total | Budget alloué |
|--------------|------------------------------|------------------|--|------------|---------------|
| Yam | Passenger – Guillaume Marmin | 8 au 11 décembre | Berges hautes / Quai de Serbie - 6ème arrondissement | 26 210 € | 20 000 € |

c) - Dans le DELIBERE :

- lire :

- 2- « La dépense correspondante, soit **256 540** euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 023, nature 65748. »

- au lieu de :

- 2- « La dépense correspondante, soit **266 540** euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 023, nature 65748. »

DELIBERE

- 1- La programmation de la Fête des Lumières 2022 figurant dans le tableau ci-dessus et l'attribution des subventions consécutives, sont approuvées.
- 2- La dépense correspondante, soit 256 540 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 023, nature 65748.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET